

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

**OBJET : Construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.)
Parc Sudreau - Signature des marchés de travaux**

Mesdames, Messieurs,

L'opération de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon a été initiée avec l'ensemble des partenaires signataires de la convention avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine, en date du 31 mars 2007.

La commune de Châtellerault a programmé, dans ce projet de rénovation, la construction d'un centre de loisirs au parc Sudreau, volonté affirmée du projet ANRU, d'apporter une activité d'accueil et de loisirs importante dans le secteur Elie Cartan. Il est à noter que cette activité pré-existait dans les immeubles actuellement démolis ou en cours de démolition.

Le programme de ce projet se définit par l'accueil diversifié de la petite enfance des 4 à 12 ans (30 4-6 ans et 80 6-12 ans, soit au total une capacité de 110 enfants) sur une surface de 675 m². Cet équipement répondra à un critère de très haute performance énergétique (étiquette B). Par ailleurs, une isolation acoustique spécifique (présence de la voie ferrée) est prévue.

Un marché de maîtrise d'œuvre (M07-91) a été notifié le 14 janvier 2008 à la société AEDIFICANDI.

Une consultation a été lancée pour la passation de marchés selon une procédure adaptée pour la réalisation des travaux décomposés en 14 lots techniques.

Il convient à présent de lancer un marché de travaux à procédure adaptée. Ceux-ci sont estimés à 1 183 733,41 € H.T. soit 1 415 745,16 € T.T.C. (TVA à 19,6 %).

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

VU l'article L2122-21-1 du CGCT relatif aux pouvoirs du maire en matière de souscription d'un marché,

CONSIDERANT qu'une consultation par marché à procédure adaptée a été lancée pour procéder à ces travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 14 lots, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

Les dépenses correspondantes sont inscrites sur la ligne budgétaire : 820.22/2313/OP102/4600, Nomenclature EQ 302.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous-préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault